

Congrès académique du SNES-FSU Toulouse
14 et 15 avril 2022

Texte Action

Situation générale

Contexte électoral :

Le Congrès académique du SNES-FSU Toulouse se tient dans l'entre-deux tours de l'élection présidentielle. Après un premier tour qui restera marqué par un niveau d'abstention toujours fort, pour la troisième fois en vingt ans, la représentante d'une extrême-droite dangereuse se trouve qualifiée pour le second tour.

Même si la représentante de l'extrême-droite a maquillé son projet sous une tentative de normalisation et d'habillage faussement social, les constantes historiques de l'extrême-droite demeurent : rejet de l'autre et de la différence sous toutes ses formes, conservatisme sociétal, libéralisme économique que le discours sur le pouvoir d'achat ne peut faire aujourd'hui oublier, renforcement de l'appareil répressif, bâillement des oppositions. Malgré les apparences et les promesses, notamment sur les retraites, l'extrême-droite porte un projet dangereux pour le pays - et au premier chef pour les salarié.e.s - et les libertés, publiques comme syndicales. Il faut rappeler par ailleurs que le projet de l'extrême-droite pour l'éducation n'est pas un programme comme les autres, parce qu'il s'agit de mettre sous contrôle l'Ecole et d'instrumentaliser le Service public d'éducation pour diffuser une idéologie réactionnaire. Les enseignant.e.s sont donc directement concerné.e.s par ses propositions, et pourraient être amenés à les concrétiser dans l'exercice quotidien de leurs missions.

E. Macron n'est plus un inconnu au programme présenté comme dépassant les clivages, et, après un quinquennat, le bilan des réformes menées permet d'affirmer que le projet conduit à marche forcée est bien celui d'un néolibéralisme délétère qui ne cesse de faire la preuve de son caractère destructif sur le plan social, économique, écologique.

Son mode de gouvernance a par ailleurs abîmé le fonctionnement démocratique en instaurant des outils législatifs porteurs de dangers, et a fracturé la société en ne cessant de jouer du clivage et de la stigmatisation, y compris en adoptant une posture autoritaire et régulièrement répressive envers le mouvement social, et a régulièrement flirté avec des éléments de langage de l'extrême-droite. Les contre-réformes qui ont aggravé les inégalités, comme la posture politique, ont ainsi nourri une extrême-droite qui a joué stratégiquement des thématiques "sociales" tentant de faire oublier le fond idéologique nauséabond qui la nourrit.

Malgré la présence des deux mêmes candidats, la situation se présente différemment de 2017. Dans ce contexte, le Congrès académique reprend à son compte l'appel national de la FSU. Il appelle à diffuser et faire connaître cet appel. Considérant que le projet de la représentante de l'extrême-droite est incompatible avec celui de transformation sociale pour une société plus juste et solidaire que nous portons, le Congrès appelle "dans l'immédiat à lui infliger une défaite politique [...]. Cela passe bien entendu par le fait de ne porter aucun suffrage en faveur de la candidate de l'extrême-droite. Cela passe aussi par la construction de mobilisations contre les idées d'extrême-droite et contre les politiques libérales destructrices de justice sociale qui en sont le creuset."

La FSU a signé l'appel à manifester samedi 16 avril dans un cadre large en cours de discussion et le Congrès académique appelle à participer aux initiatives décidées. Le SNES-FSU appelle à poursuivre le combat contre l'extrême-droite et, si la candidate qui l'incarne devait être élue, s'engagerait avec la FSU dans la construction d'une mobilisation interprofessionnelle d'ampleur.

Quelle que soit l'issue de l'élection présidentielle, "la FSU mettra en débat, dans la période qui suivra, la

construction de nouvelles initiatives interprofessionnelles et/ou sectorielles, dans un cadre unitaire large". Pour engager sans tarder le rapport de force dont nous avons besoin, le Congrès appelle à la mobilisation à l'occasion du 1er mai prochain : cette date est la prochaine étape pour exprimer notre refus de l'extrême-droite, pour porter nos exigences de justice et de progrès sociaux : refus des régressions en matière de retraite et de pension civile et rappel de notre opposition à toute mesure de report de l'âge légal de départ ; hausses significatives des salaires et des pensions, et dégel du point d'indice ; emploi et renforcement des services publics (recrutements à la hauteur des besoins et améliorations des conditions de travail) ; égalité professionnelle femmes-hommes ; refus de la précarité. Il y a urgence à réduire les inégalités qui minent notre société. Ce premier 1er mai 2022 doit aussi être l'occasion d'appeler à la paix dans le monde.

Le Congrès académique mandate par ailleurs le Congrès national pour un appel à la mobilisation des électeurs et électrices pour les élections législatives de juin prochain. Compte-tenu de l'attente de la profession, il alerte sur l'urgence de trouver des débouchés politiques unitaires dans le cadre des prochaines échéances électorales, face à l'Extrême-droite et aux politiques néolibérales. Il interpelle, avec la FSU, les autres OS pour une expression intersyndicale similaire.

Il s'agit de faire entendre l'exigence d'une autre politique et de prise en compte des revendications : investissements dans tous les Services Publics et revalorisation de ses agents, retraite à 60 ans à taux plein, égalité femmes-hommes dont l'égalité salariale, politique d'accueil de tou-tes les réfugié-es, changement de politique économique et sociale pour faire face à l'urgence climatique, projet progressiste pour l'Ecole.

Avec les sections départementales de la FSU, le SNES-FSU Toulouse interpellera les candidats de l'arc républicain sur l'ensemble des revendications qu'il porte pour les personnels, et plus particulièrement sur le système éducatif.

Ukraine :

Le Congrès académique se tient par ailleurs dans le contexte de la guerre en Ukraine. Le SNES-FSU Toulouse condamne l'invasion de l'Ukraine par les armées russes et ses conséquences dramatiques sur le plan humain ; il soutient la population ukrainienne, mais aussi celles et ceux qui dans la population russe se mobilisent pour dénoncer cette agression. Cette guerre en Ukraine, au-delà de toutes les questions géopolitiques qui nous préoccupent toutes et tous, met en lumière les conditions dans lesquelles sont accueillis les réfugié·e·s en Europe et en France. Pour le SNES-FSU, aucune distinction ne doit être faite entre les réfugié·e·s, quels que soit leur pays d'origine et les motifs de leur arrivée. L'école est un droit pour tous les élèves étrangers en France, quelle que soit leur situation. Le SNES-FSU est intervenu au niveau ministériel, académique et dans les DSDEN pour demander l'augmentation des capacités d'accueil en UPE2A et des moyens humains supplémentaires dans les établissements qui les scolarisent. Si la demande est conjoncturelle, l'exigence est structurelle : il s'agit bien de prévoir des moyens à la hauteur des besoins en dehors même des périodes de crise, et d'assurer ainsi la scolarisation de tous les jeunes réfugiés, comme la loi l'impose, dans le cadre de l'obligation scolaire.

*

* *

Education :

Les effets de la crise sanitaire continuent de se faire sentir et sont venus s'ajouter aux effets délétères plus structurels liés à la politique éducative menée au cours du dernier quinquennat.

L'Éducation a ainsi été particulièrement malmenée du fait de :

- la multiplication des réformes contestées (collèges, lycées, bac, Parcoursup, formation initiale, etc...) ;
- un budget pour l'éducation qui n'a pas été à la hauteur des besoins, particulièrement ;
- l'incapacité à proposer les aménagements nécessaires dans le cadre de la crise sanitaire.

A cela s'ajoute la gouvernance d'un ministre qui n'a eu de cesse de mépriser les personnels suscitant ressentiment et colère. Le SNES-FSU attend du nouveau ministre le respect dû aux personnels, et un dialogue avec les représentants de la profession que le ministre J.M. Blanquer a continuellement contourné.

Le SNES-FSU rappelle son exigence d'un plan d'urgence pour répondre à la situation :

- Collectif budgétaire pour diminuer les effectifs de classes et rétablir des décharges de service pour tou.te.s les lauréat.e.s de concours, et améliorer les conditions de travail de toutes et tous : cela passe par le gel des suppressions d'emplois et la création des emplois à la hauteur des besoins du Service public d'éducation ;
- Reconstruction de l'attractivité de nos métiers (salaires, pré-recrutements) et plan de résorption de la précarité ;
- Abandon des réformes qui sont venues désorganiser le lycée (lycée / bac / orientation post-bac) ;
- Aménagement des programmes.

La question salariale demeure prégnante pour nos professions. Le SNES-FSU revendique d'urgence une revalorisation salariale qui passe par une revalorisation et par le rattrapage de la perte de valeur du point d'indice, compensant les effets des années cumulées de perte de pouvoir d'achat. Cette revalorisation ne peut faire l'objet de contreparties.

Le SNES-FSU doit continuer à communiquer sur ces revendications et mettra dès à présent en débat, avec la profession et les autres organisations, les actions à mener au moment de la rentrée, notamment si ses demandes du plan d'urgence n'obtenaient pas de réponse d'ici la mi-juin.

Lycée :

Au lycée, la mise en œuvre pleine et entière de la réforme Blanquer achève de faire la démonstration de son incohérence et de ses dysfonctionnements multiples, de son caractère très inégalitaire (et notamment l'accroissement des inégalités sociales et de genre parmi les élèves). Le SNES-FSU doit continuer à en exiger le retrait et à communiquer sur ce mandat et sur les analyses qui le fondent.

Une fois de plus, les analyses du SNES-FSU étaient justes. Nous réclamons l'abandon une remise à plat de cette réforme et une réelle prise en compte de l'expertise des personnels et du SNES-FSU sur ces questions. Le SNES-FSU continue d'interpeller ministère et rectorat pour obtenir du temps libéré pour la correction des épreuves d'EDS.

Collège :

Au Collège, l'inclusion des élèves continue de générer d'importantes difficultés professionnelles du fait du manque de moyens d'accueil. Cet accueil exige des moyens ambitieux, au-delà même de ceux qui sont indispensables pour abaisser urgemment les effectifs des classes, ce qui demeure une revendication forte du SNES-FSU dans le cadre de ses mandats historiques. Nous revendiquons un investissement fort dans le Second degré, le recrutement par concours des personnels nécessaires (professeurs, CPE, PsyEN, AED, AESH) et la suppression des PIAL.

Expérimentation correspondant apprentissage :

Dans un contexte politique de pilotage grandissant de la formation par le prisme des besoins économiques, la Région académique a lancé une expérimentation sur la promotion de l'apprentissage opérée dès le collège, à travers l'attribution d'IMP à un "référé apprentissage". Le SNES-FSU dénonce cette expérimentation qui ponctionne des IMP sur la dotation générale de l'académie, et appelle les collègues à ne pas s'engager dans un dispositif en totale opposition avec la vision de l'École portée par la FSU. Cela est malheureusement en écho avec d'autres orientations qui auront couru sur tout le quinquennat qui s'achève, et de choix qui traduisent la volonté de se débarrasser des élèves les plus fragiles, le plus tôt possible.

Remplacement :

L'académie de Toulouse est marquée par une difficulté désormais permanente à assurer les remplacements, et voit se développer le recours à la précarité : le SNES-FSU Toulouse dénonce le développement de la contractualisation que cela impose, tout comme l'éclatement des cadres de recrutements par la négociation de gré à gré qui tend à se mettre en place. Le SNES-FSU Toulouse dénonce par ailleurs le cynisme budgétaire du rectorat qui refuse de prolonger les contrats des enseignants non-titulaires sur la période des congés d'été, au prétexte que la suppléance n'est pas reconduite pendant les vacances.

Le SNES-FSU dénonce également l'expérimentation du "e-remplacement" : il s'agit d'une solution

“baroque”, qui n’a aucun sens pédagogique

Pour recruter davantage sous statut, le MEN doit enfin accéder à nos demandes de revalorisation salariale, et créer les conditions de la reconstitution des viviers de candidats aux concours : pré-recrutements, limitation des embauches de contractuels et notamment la suppression du dispositif des étudiants-contractuels alternants, plan de titularisation massif des personnels enseignants, CPE et PsyEN déjà sous contrat, création d'un corps de catégorie B pour les AESH.

Le SNES-FSU est conscient des difficultés provoquées par la hausse des énergies pour les personnels. Le prix des carburants, pour les collègues précaires, est insoluble : utiliser sa voiture pour aller travailler coûte de plus en plus cher, pour un salaire trop faible. Le SNES-FSU demande au MEN d’agir rapidement pour un meilleur remboursement des frais de route des personnels : il n’est pas normal de payer toujours plus pour aller travailler, et certains collègues sont aujourd’hui en grande difficulté financière lorsqu’ils sont amenés à intervenir sur plusieurs établissements, ou lorsqu’ils sont recrutés comme contractuels.

Vote Texte action

Pour	Contre	Abst	NPPV
39	9	6	1